



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le quatorzième jour de mars deux mille seize, à 19 h 30, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet
- M. Judes Landry, maire de Cap-Chat
- M. Simon Deschenes, maire suppléant de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire de La Martre
- M. Dario Jean, maire de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude
- M^{me} Lynda Laflamme, maire de Mont-Saint-Pierre
- M. Renaud Robinson, maire suppléant de Saint-Maxime du Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier
- Mme Carole Landry, secrétaire de direction

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 15 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

M. Yves Sohier, maire de la municipalité de La Martre, quitte son siège à 20 h 16.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9291-03-2016

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour :

en retirant les points suivants :

- 7.4 Nommer un responsable au comité social des employés
- 7.11 Échelles salariales 2016-2020
- 7.14 CREGiM, adhésion 2016-2017
- 8.4 Municipalité de La Martre, eau potable
- 12.4 Fonds forestier, appel de projets 2016

en ajoutant les points suivants à *AFFAIRES NOUVELLES* :

- 17.1 Groupement forestier, avances au paiement des droits de coupe au T4 et au T1
- 17.2 Demande une aide financière pour la campagne de sensibilisation à la récupération
- 17.3 GIMXPORT, reconnaissance à titre d'organisme régional à vocation économique
- 17.4 Poste d'essence à La Martre, état de situation
- 17.5 Demande au ministère des Transports du Québec d'entretenir adéquatement la route 132 durant la période hivernale

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

M. Yves Sohier, maire de la municipalité de La Martre, reprend son siège à 20 h 20.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9292-03-2016

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2016

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2016 a été courriellé à chacun des maires le 11 mars dernier.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2016 tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, fait le suivi du procès-verbal du 8 février 2016 du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU PRÉFET

M. Allen Cormier, préfet, présente son rapport d'activité pour la période de février et mars 2016.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente son rapport d'activité pour la période du 1^{er} au 29 février 2016.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔT DES ÉTATS DES RÉSULTATS COMPARATIFS AU 29 FÉVRIER 2016

Aucun dépôt des états des résultats comparatifs MRC au 29 février 2016, qui est attribué, actuellement, à la procédure de vérification comptable.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9293-03-2016

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs*

IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs*:

Paiements : 575 668,62 \$

Factures : 300 379,66 \$

TOTAL : 876 048,28 \$

Présenté aux membres du conseil lors de la préséance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9294-03-2016

Bail avec la ministre et députée Diane Lebouthillier, résolution modifiée

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit remplacer la résolution numéro 9166-11-2015 titrée *Bail avec Diane Lebouthillier, ministre du Revenu national* ;

CONSIDÉRANT QUE le bail débute le 20 novembre 2015 au lieu du 1^{er} janvier 2016 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a un local de disponible au centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. remplace la résolution numéro 9166-11-2015 titrée *Bail avec Diane Lebouthillier, ministre du Revenu national* par celle-ci.
2. loue à Mme Diane Lebouthillier, ministre du Revenu national, un local au 1^{er} étage du centre administratif de la MRC, à 300 \$ par mois, à compter du 20 novembre 2015 jusqu'à la date de la prochaine élection générale fédérale.
3. autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, à signer le bail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9295-03-2016

35 ans d'existence de la MRC de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT QUE les lettres patentes de la MRC de La Haute-Gaspésie ont été enregistrées le 11 mars 1981 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a 35 ans d'existence.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. appose 35 ans sur :

la lettre et l'enveloppe à en-tête de la MRC,
le drapeau avec le logo de la MRC,
la signature numérique de chacun des employés.
2. souligne le 35^e anniversaire d'existence de la MRC sur son site Internet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SERVICE DE CONCIERGERIE, PROCÈS-VERBAL DE L'OUVERTURE PUBLIQUE DES SOUMISSIONS

À titre d'information, dépôt du procès-verbal de l'ouverture publique des soumissions concernant le projet *Service de conciergerie* tenue le 26 février 2016.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9296-03-2016

Soumissions *Projet : Service de conciergerie*, rejetées

CONSIDÉRANT les soumissions déposées pour le *Projet : Service de conciergerie* ;

CONSIDÉRANT le montant trop élevé de la garantie de soumission demandé;

CONSIDÉRANT le montant trop élevé du cautionnement d'exécution demandé.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RENAUD ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE rejette les soumissions déposées dans le cadre de l'appel d'offres pour le *Projet : Service de conciergerie*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9296A-03-2016

Déplacement des enseignes MRC, CLD, SAAQ, soumission d'Audace, résolution modifiée

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit remplacer la résolution numéro 9144-11-2015 titrée *Déplacement des enseignes MRC, CLD, SAAQ, soumission d'Audace* ;

CONSIDÉRANT QU'une erreur s'est glissée dans l'estimation de Audace pour la délocalisation des enseignes MRC, CLD et SAAQ, lesquelles sont fixées sur le bâtiment de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation corrigée est de 5 285,98 \$, taxes incluses, au lieu de 4 862,94 \$, taxes incluses, pour ce projet.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RENAUD ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. remplace la résolution numéro 9144-11-2015 titrée *Déplacement des enseignes MRC, CLD, SAAQ, soumission d'Audace* par celle-ci.
2. retienne l'estimation de Audace de 5 285,98 \$, taxes incluses, pour la délocalisation des enseignes MRC, CLD et SAAQ, lesquelles sont fixées sur le bâtiment de la MRC.
3. prélève ce montant dans le département *Administration générale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, RAPPORT FINANCIER 2013

À titre d'information, dépôt de la lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, ayant pour objet *Rapport financier 2013*, datée du 11 décembre 2015, signée par Mme Nancy Klein, directrice du Service de l'information financière et du financement.

L'auditeur a émis une opinion défavorable parce que la MRC de La Haute-Gaspésie n'a pas consolidé les états financiers des organismes contrôlés faisant partie de son périmètre comptable.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9297-03-2016

Motion de félicitations à M. Christian Landry

CONSIDÉRANT QUE M. Christian Landry du Département de biologie figure parmi les dix professeurs de l'Université Laval devenu nouveau titulaire des prestigieuses chaires de recherche du Canada ;

CONSIDÉRANT QUE M. Landry est natif de la ville de Cap-Chat ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie est fière de ce que M. Landry a accompli.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE félicite M. Christian Landry pour l'obtention de la Chaire de recherche du Canada en biologie évolutive des systèmes cellulaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9298-03-2016

Lancement du 2^e appel d'offres et prolongation du contrat de conciergerie avec L'ABC du ménage

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a rejeté toutes les soumissions dans le cadre de l'appel d'offres pour le service de conciergerie ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat actuel pour ce service arrive à échéance le 31 mars 2016.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHENES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. lance un 2^e appel d'offres pour le service de conciergerie.

2. prolonge d'un mois, soit jusqu'au 30 avril 2016, le contrat avec L'ABC du ménage pour le service de conciergerie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ÉTATS FINANCIERS DE LA MRC 2014

Le rapport financier 2014 et le rapport de l'auditeur indépendant de la MRC de La Haute-Gaspésie au 31 décembre 2014 seront déposés à la séance extraordinaire prévue le 29 mars 2016.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RÉSOLUTION NUMÉRO 9299-03-2016

Appui Avalanche Québec dans ses démarches pour obtenir une aide financière

VU l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* ;

CONSIDÉRANT QUE Avalanche Québec annonce qu'il mettra fin à ses activités de façon définitive le 30 juin 2016 si aucune source de financement ne leur est accordée ;

CONSIDÉRANT QUE la mission de l'organisme vise à assurer une offre d'activités et services de sécurité en avalanche de haut niveau au Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la région Gaspésie – Les Îles-de-la-Madeleine reconnaît l'importance de Avalanche Québec sur la scène nationale.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE demande au gouvernement québécois:

1. de reconnaître l'importance de Avalanche Québec sur la scène nationale.
2. d'intervenir financièrement afin de pérenniser les opérations de Avalanche Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9300-03-2016

Ententes intermunicipales dans le but d'offrir le service d'inspection municipal de la MRC de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de La Martre, Marsoui, Rivière-à-Claude, Mont-Saint-Pierre et les territoires non organisés de la MRC de La Haute-Gaspésie souhaitent se prévaloir du service d'inspection municipal de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie peut offrir ce service aux municipalités.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. offre le service d'inspection municipal de la MRC, à compter du 1^{er} janvier 2016, aux municipalités suivantes :

La Martre
Marsoui
Rivière-à-Claude
Mont-Saint-Pierre
Territoires non organisés de la MRC de La Haute-Gaspésie

2. autorise le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer une entente avec chacune des municipalités concernées en fonction de leurs besoins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TABLE DES VÉHICULES HORS ROUTE, DEMANDE DE LA MRC AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

À titre d'information, dépôt de la lettre du comité de transition de la CRÉGÎM relative au transfert d'argent de la CRÉGÎM vers la MRC de La Haute-Gaspésie pour le fonctionnement de la Table de concertation régionale sur les véhicules hors route.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE ET SOCIAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 9301-03-2016

Exploramer, demande d'aide financière pour le maintien de ses activités 2016

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de 50 000 \$ de Exploramer, datée du 22 février 2016, pour le maintien de ses activités 2016 et, également, de la planification de son plan de pérennisation.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE demande à Exploramer de confectionner et soumettre son plan d'affaires au Centre local de développement de La Haute-Gaspésie, lequel analysera la demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9302-03-2016

Recommandation du comité d'administration du CLD de La Haute-Gaspésie du Fonds de développement des territoires

CONSIDÉRANT la recommandation du conseil d'administration du CLD de La Haute-Gaspésie, adoptée à sa séance ordinaire du 23 février 2016, relative au projet présenté dans le cadre du Fonds de développement des territoires.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RENAUD ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde l'aide financière suivante dans le cadre du Fonds de développement des territoires:

Fonds *Soutien aux entreprises* :

5 000 \$	Dépanneur Richard Lemieux, Mont-Louis (exploitation du poste d'essence de Mont-Louis)
----------	---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9303-03-2016

Appui le *Programme de services – volet Déficience physique* de l'Association la Croisée

CONSIDÉRANT QUE l'Association la Croisée demande un appui de la MRC de La Haute-Gaspésie pour le *Programme de services – volet Déficience physique* ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise à soutenir les personnes ayant une incapacité physique dans leur intégration et participation sociale, tout en permettant aux familles et aux proches de bénéficier de période de répit ;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de ce programme, l'Association la Croisée souhaite être en mesure de développer un centre de jour adapté à ces gens vivant avec une déficience physique de légère à sévère.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHENES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE appuie les démarches de l'Association la Croisée afin qu'il obtienne des aides financières des instances gouvernementales pour leur *Programme de services – volet Déficience physique*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9304-03-2016

Instance de concertation régionale pour la GIM, Table des préfets GÎM élargie

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit remplacer la résolution numéro 9228-01-2016 titrée *Instance de concertation régionale pour la GÎM, Table des préfets GÎM élargie* ;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de structurer une instance de concertation régionale pour la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ;

CONSIDÉRANT le consensus dégagé entre le monde municipal et la société civile en regard de cette instance de concertation régionale.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. remplace la résolution numéro 9228-01-2016 titrée *Instance de concertation régionale pour la GÎM, Table des préfets GÎM élargie* par celle-ci.
2. est en accord avec la structuration d'une Table des préfets de la GÎM élargie pour jouer le rôle d'instance de concertation régionale pour la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine dont les principaux paramètres sont les suivants :
 - a) composition de la Table des préfets de la GÎM élargie :

Les six préfets
Un maire de chacune des MRC
Un représentant de la société civile
Les directeurs généraux de chacune des MRC
 - b) le droit de vote est un vote par MRC (au lieu d'un vote par préfet). Le consensus entre le préfet et le maire désigné est obligatoire.
 - c) les décisions prises par la Table des préfets qui auraient des impacts budgétaires au niveau des MRC devront être validées par la MRC.
 - d) la contribution financière de départ (2016) de chacune des MRC est de 20 000 \$ et chacune des organisations (MRC, municipalités, villes et société civile) sera responsable d'assumer leurs frais. Ainsi :
 - le budget global est de 120 000 \$ incluant les Îles-de-la-Madeleine.
 - les frais de déplacement qui seront assumés par la Table des préfets de la GÎM élargie pour les représentants des Îles-de-la-Madeleine sont les frais de billets d'avion (des Îles-de-la-Madeleine à la Gaspésie). Cette dépense sera prise à même le 20 000 \$ provenant des Îles-de-la-Madeleine. Les autres frais (hébergement, repas, location d'auto, etc.) seront directement à la charge des Îles-de-la-Madeleine.
2. nomme Mme Micheline Pelletier, ou son représentant, comme le maire en provenance de la MRC pour siéger à la Table des préfets de la GÎM élargie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MAISON DES JEUNES DE MARIA, VIGILANCE DANS L'OCTROI DES PERMIS DE SOLLICITATION

À titre d'information, dépôt de la lettre de la Maison des Jeunes de Maria, Le Trèflierie, ayant pour *objet Vigilance dans l'octroi des permis de sollicitation*, datée du 19 janvier 2016, signée par le directeur de la Maison des Jeunes de Maria et délégué régional GÎM au conseil d'administration du RMJQ, M. Christian Caissy.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, RECONDUCTION DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

À titre d'information, dépôt du courriel de Mme France Cumming, technicienne en administration du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, relatif à la reconduction du fonds de développement des territoires, daté du 10 février 2016.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9305-03-2016

Mise à pied de la travailleuse de milieu de l'est de la MRC, Maison des jeunes de Cap-Chat, L'Entre-Temps

CONSIDÉRANT QUE la Maison des jeunes de Cap-Chat, L'Entre-Temps, a mis à pied la travailleuse de milieu de l'est de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QU'une seule travailleuse de rue demeure pour assurer le service de Cap-Chat jusqu'à Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine ;

CONSIDÉRANT l'étendue du territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT QU'il sera difficile pour une seule travailleuse de rue d'assurer adéquatement ce service ;

CONSIDÉRANT QUE ce service est essentiel pour nos jeunes de ce secteur, qui vivent des problématiques spécifiques à cause de l'isolement et la pauvreté.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RENAUD ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE demande à la Maison des jeunes de Cap-Chat, L'Entre-Temps, d'assurer adéquatement le service de La Martre à Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9306-03-2016

Offre de service *Planification stratégique intégrée en développement social Haute-Gaspésie*, Frédéric Vincent

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit remplacer la résolution numéro 9102-10-2015 titrée *Offre de service Planification stratégique intégrée en développement social Haute-Gaspésie, Frédéric Vincent* ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts estimés sont plus élevés ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service pour la *Planification stratégique intégrée en développement social Haute-Gaspésie* de M. Frédéric Vincent, datée du 14 septembre 2015.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RENAUD ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. remplace la résolution numéro 9102-10-2015 titrée *Offre de service Planification stratégique intégrée en développement social Haute-Gaspésie, Frédéric Vincent* par celle-ci.
2. retienne l'offre de service pour la *Planification stratégique intégrée en développement social Haute-Gaspésie* de M. Frédéric Vincent, datée du 14 septembre 2015 :

75 \$ l'heure : honoraires
40 \$ l'heure : déplacements

et ce, jusqu'à concurrence de 35 067 \$, incluant les taxes.

3. Ces montants seront prélevés dans les budgets des projets *Québec en Forme et Avenir d'enfants*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9307-03-2016

Prévisions budgétaires 2016 de la Régie intermunicipale de l'énergie GÎM

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2016 de la Régie intermunicipale de l'énergie de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve les prévisions budgétaires 2016 de la Régie intermunicipale de l'énergie de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ

Aucun dossier.

TRANSPORT

PLAN D'INTERVENTION DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN MILIEU MUNICIPAL, COMPTE RENDU DE RÉUNION

À titre d'information, dépôt du compte rendu de réunion du 22 février 2016 de CIMA pour le projet PISRMM-Q152052A.

GESTION DES TERRES PUBLIQUES

RÉSOLUTION NUMÉRO 9308-03-2016

Prolongation de *l'Entente de gestion 2015-2016* avec le Groupement forestier coopératif Shick Shock

CONSIDÉRANT QUE *l'Entente de gestion 2015-2016 Entente de gestion concernant l'aménagement forestier des blocs de lots intramunicipaux sur lesquels la MRC de La Haute-Gaspésie détient une convention d'aménagement forestier (CvAF) avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)* entre la MRC de La Haute-Gaspésie et le Groupement forestier coopératif Shick Shock arrive à échéance le 31 mars 2016;

CONSIDÉRANT QUE le Groupement forestier coopératif Shick Shock doit élaborer les plans d'aménagement forestier intégrés tactiques (PAFIT) d'ici le 30 juin 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE la programmation annuelle de coupe 2015-2016 doit être réalisée et livrée en usine d'ici le 30 juin 2016.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. prolonge *l'Entente de gestion 2015-2016 Entente de gestion concernant l'aménagement forestier des blocs de lots intramunicipaux sur lesquels la MRC de La Haute-Gaspésie détient une convention d'aménagement forestier (CvAF) avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)* avec le Groupement forestier coopératif Shick Shock de trois mois, soit du 1^{er} avril au 30 juin 2016.
2. autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer un addenda à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GROUPEMENT FORESTIER COOPÉRATIF SHICK SHOCK, PAIEMENT DES DROITS DE COUPE AU T3 ET AU T4

À titre d'information, dépôt du chèque n° 004885 de 77 166,95 \$ du Groupement forestier coopératif Shick Shock pour les droits de coupe 2015.

FONDS FORESTIER, ÉTAT DE SITUATION AU 14 FÉVRIER 2016

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, fait état de la situation du fonds forestier au 14 février 2016.

ENTENTE DE DÉLÉGATION DE GESTION FORESTIÈRE, GESTION DES VOLUMES NON RÉCOLTÉS JUSQU'AU 31 MARS 2018

À titre d'information, dépôt de courriels échangés entre M. Jacques Arsenault, Direction de la gestion des forêts de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, et M. Michel Marin, directeur général du Groupement forestier coopératif Shick Shock, ayant pour objet *Entente de délégation de gestion forestière – Gestion des volumes (report ou anticipation)*, datés du 23 et 24 février 2016.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9309-03-2016

Membre votant à l'assemblée générale annuelle des membres de la SOPFIM

CONSIDÉRANT QUE la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (SOPFIM) tiendra son assemblée générale annuelle des membres le 23 mars 2016 ;

CONSIDÉRANT la liste des membres territoriaux déclarant des superficies inférieures ou égales à 50 000 hectares au 31 octobre 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règlements de la Société, les membres de cette catégorie peuvent désigner un membre votant pour les représenter en tant que groupe.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHENES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE désigne M. Allen Cormier, préfet, comme membre votant à l'assemblée générale annuelle des membres de la SOPFIM, qui se tiendra le 23 mars 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9310-03-2016

Fonds forestier, activités d'aménagement et de mise en valeur du milieu forestier (PADF)

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a accordé à la MRC de La Haute-Gaspésie 60 025,60 \$ dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour l'année 2015-2016;

CONSIDÉRANT QU'il en coûtera 67 313,73 \$ pour réaliser les activités d'aménagement et de mise en valeur du milieu forestier.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE prélève 7 288,13 \$ dans le fonds forestier pour réaliser des activités d'aménagement et de mise en valeur du milieu forestier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOGEMENT SOCIAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 9311-03-2016

Programme RénoRégion, demande un budget supplémentaire

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a mis en place le nouveau programme RénoRégion (PRR) visant à aider financièrement les propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste qui vivent en milieu rural à effectuer des travaux pour corriger des déficiences majeures à leur résidence;

CONSIDÉRANT QUE ledit programme remplace les programmes RénoVillage et Réparations d'urgence dont les allocations budgétaires annuelles reçues par la MRC de La Haute-Gaspésie totalisaient plus de 400 000 \$ au cours des années antérieures;

CONSIDÉRANT QUE l'allocation budgétaire, confirmée le 16 décembre 2015 et mise à la disposition de la MRC de La Haute-Gaspésie pour l'année 2015-2016 dans le cadre du PRR, totalise 112 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a reçu plus de 80 demandes pour bénéficier du PRR;

CONSIDÉRANT QUE le budget alloué ne permet pas de répondre à ces demandes;

CONSIDÉRANT QUE le PRR est plus restrictif au niveau des travaux admissibles;

CONSIDÉRANT QUE les programmes d'aide à la rénovation résidentielle répondent à un besoin important dans le milieu.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RENAUD ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire :

1. d'allouer, dans le cadre du programme RénoRégion, un budget équivalent ou supérieur à ceux distribués dans le cadre des Programmes *RénoVillage* et *Réparations d'urgence* au cours des années antérieures permettant ainsi de répondre aux demandes déposées par les citoyens;
2. de confirmer les allocations budgétaires le plus rapidement possible afin de permettre de faciliter la gestion et la planification du travail par les mandataires chargés de la livraison du programme RénoRégion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

INFRASTRUCTURES ET BÂTIMENTS SCOLAIRES

Aucun dossier.

CULTURE ET PATRIMOINE

Aucun dossier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

RÉSOLUTION NUMÉRO 9312-03-2016

Ordinateur portable, facture de Gaspésie Services Techniques

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit acquérir un nouvel ordinateur portable pour le préposé aux opérations de l'écocentre de Mont-Louis.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE paie la facture de 862,31 \$, taxes incluses, de Gaspésie Services Techniques, pour l'achat d'un ordinateur portable *Lenovo* (série pf0cv15c), lequel montant sera prélevé dans le surplus *Écocentre Mont-Louis*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9313-03-2016

Soumission de Concept K, enseignes relatives aux règles de sécurité dans les écocentres

CONSIDÉRANT la soumission (numéro 170216-01) de Concept K, de 666,86 \$, taxes incluses, pour la fabrication de deux enseignes mentionnant les règles de sécurité, lesquelles seront installées aux écocentres de Sainte-Anne-des-Monts et Mont-Louis.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RENAUD ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. retienne la soumission de Concept K, de 666,86 \$, taxes incluses, pour la fabrication de deux enseignes mentionnant les règles de

sécurité, lesquelles seront installées aux écocentres de Sainte-Anne-des-Monts et Mont-Louis.

2. prélève ce montant dans le département *Développement durable*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FONDS VERT, REVENUS EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2015

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, fait état des revenus du fonds Vert au 31 décembre 2015.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9314-03-2016

Fonds vert, Activité *Ateliers de jardinage grand public*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par la Coop du Cap pour l'activité *Ateliers de jardinage grand public*, présentée dans le cadre du fonds vert;

CONSIDÉRANT QUE cette activité répond aux objectifs du fonds vert de la MRC de La Haute-Gaspésie.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accorde une aide financière maximale, non remboursable, de 3 500 \$ à la Coop du Cap pour l'activité *Ateliers de jardinage grand public*, lequel montant sera prélevé dans le fonds vert.
2. autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9315-03-2016

Lancement d'un appel d'offres pour services professionnels, élaboration de documents d'appel d'offres pour la collecte des matières recyclables et des déchets

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit faire appel à des services professionnels pour l'élaboration de documents d'appel d'offres pour la collecte des matières recyclables et des déchets.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE lance un appel d'offres sur invitation pour obtenir des services professionnels pour l'élaboration de documents d'appel d'offres pour la collecte des matières recyclables et des déchets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

GROUPEMENT FORESTIER, AVANCES AU PAIEMENT DES DROITS DE COUPE AU T4 ET AU T1

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, fait état de la situation des avances au paiement des droits de coupe au T4 et au T1.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9316-03-2016

Demande une aide financière pour la campagne de sensibilisation à la récupération

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie désire poursuivre sa campagne de sensibilisation à la récupération sur l'ensemble du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a l'intention d'embaucher un étudiant pour ce faire.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RENAUD ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

dépose une demande d'aide financière à Emploi et Développement social Canada dans le cadre de *Emploi d'été Canada 2016* pour effectuer une campagne de sensibilisation à la récupération sur l'ensemble du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9317-03-2016

GIMXPORT, reconnaissance à titre d'organisme régional à vocation économique

CONSIDÉRANT QUE la mission de GIMXPORT est de favoriser l'essor économique de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine en proposant aux entreprises et organisations de la région différents services d'accompagnement en exportation, en transport et logistique, en commercialisation et marketing, en développement des affaires ainsi qu'en productivité et innovation;

CONSIDÉRANT QUE cette mission est complémentaire aux mandats dévolus aux MRC par le gouvernement du Québec dans le cadre de la gouvernance municipale en développement local et régional et la *Loi sur les compétences municipales* ;

CONSIDÉRANT QUE GIMXPORT est une organisation régionale pour la promotion des exportations (ORPEX) reconnue par le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) et de Développement économique Canada (DEC) pour le territoire de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE les directions régionales des ministères québécois à vocation économique, soit MESI, MAMOT et MAPAQ, ont mandaté GIMXPORT pour assurer la poursuite du service en innovation et productivité et la mise en œuvre de la stratégie d'optimisation de la logistique de transport dans la région;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de GIMXPORT est composé de gens d'affaires de l'ensemble du territoire et son équipe est localisée dans plusieurs localités du territoire.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE désigne GIMXPORT à titre d'organisme régional à vocation économique pour supporter et accompagner les PME de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine dans les créneaux d'expertise qu'il dessert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POSTE D'ESSENCE À LA MARTRE, ÉTAT DE SITUATION

On fait état de la situation concernant la fermeture prochaine du poste d'essence situé à La Martre.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9318-03-2016

Demande au ministère des Transports du Québec d'entretenir adéquatement la route 132 durant la période hivernale

CONSIDÉRANT l'entretien hivernal inadéquat de la route 132 entre la municipalité de La Martre et le secteur de Mont-Louis.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE demande au ministère des Transports du Québec d'entretenir adéquatement la route 132 durant la période hivernale entre la municipalité de La Martre et le secteur de Mont-Louis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

De 21 h 00 à 21 h 07.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. DARIO JEAN, il est résolu de lever la séance à 21 h 07.

Allen Cormier, préfet

Sébastien Lévesque
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».

